



## DECISION ADMINISTRATIVE

N°28 /2024 /A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

### **Contrat de cession**

**Considérant** la volonté de la commune de proposer des spectacles dans le cadre du projet culturel « les Femmes Résistantes » et de créer une animation lors de la manifestation l'Exception'Elles qui se déroulera le 9 mars 2024;

**Le Maire**

**DÉCIDE**

De conclure un contrat de cession avec l'association Satin Doll Sister, 16 chemin des Primevères – 73100 AIX-LES-BAINS, représentée par Marie Laure KUHNE, en sa qualité de Présidente, pour le concert du groupe rétro« Satin Doll Sisters» pour un montant total de 910 € TTC (neuf cent dix euros).

La représentation se déroulera le samedi 9/03/24 à 11h30 à la salle Polyvalente, 38450 – Vif.

**De signer** le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le

*5 Février 2024*

Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire



*[Handwritten signature]*